# Liste de vérification de l’APHO : au début du semestre

## Étape 1 : Choisissez des didacticiels accessibles pré-approuvés

* Utilisez une plateforme sécurisée et accessible pour diffuser l'ensemble de votre matériel, de votre évaluation et de vos interactions.
* L'utilisation d'une solution accessible vous aidera à faciliter la mise en place d'un aménagement (sous-titres codés, interprètes, formation des étudiants à la technologie et mise à disposition de formats accessibles).
* Limiter la quantité de technologies permet également d'alléger la charge d'apprentissage de nouvelles plateformes pour tous les étudiants et de mieux protéger les informations personnelles de chacun.
* Une solution approuvée par un établissement aura très probablement été soumise à toutes les exigences d'achat prévues par la LAPHO (en plus des exigences en matière de sécurité et de confidentialité).

## Étape 2 : Obtenez de l’aide pour développer ou concevoir votre cours dans un format accessible

* Un soutien institutionnel est généralement fourni lors du développement de contenu de cours dans une plate-forme institutionnelle centralisée.
* Si vous choisissez votre propre didacticiel ou votre propre plate-forme, demandez au fournisseur de services les ressources et le soutien nécessaires pour rendre votre contenu Web accessible.

## Étape 3: Trouvez du matériel de cours accessible

* Demandez à votre bibliothèque comment trouver du matériel d'apprentissage accessible.
* Trouvez des vidéos YouTube sous-titrées : activez le filtre de recherche YouTube pour les vidéos sous-titrées uniquement.

1) Saisissez vos mots-clés dans la barre de recherche de YouTube et cliquez sur Rechercher.

2) Cliquez sur Filtre

3) Cliquez sur Sous-titres/CC

## *Les vidéos avec sous-titres disponibles afficheront un "CC" sous le résumé de la vidéo dans les résultats de recherche.*

## Étape 4 : Créez des supports de cours, des syllabus et des programmes d'études accessibles.

**Exigences légales :** Les normes de service à la clientèle de la LAPHO exigent que le matériel didactique publié sur un site Web NON PUBLIC (comme la plupart des didacticiels) soit fourni, sur demande, dans un format accessible aux besoins de l'étudiant liés à son handicap. Une telle demande doit être faite par le biais du processus d'accommodement académique de votre établissement afin de s'assurer qu'elle est faite en conformité avec le Code des droits de la personne de l'Ontario et les lois sur la protection de la vie privée. Vous pouvez contribuer à alléger le fardeau des étudiants handicapés et à accélérer ces demandes en produisant du matériel didactique accessible.

* Tenez compte de l'accessibilité dès le départ.
* Ajoutez les informations suivantes sur votre syllabus et votre plan de cours :
	+ Une déclaration d'hébergement
	+ Une liste de toutes les méthodes d'évaluation (ex : projets menés en équipe, présentations orales, participation en ligne, présence obligatoire, démonstrations pratiques).
	+ Les activités académiques requises (ex : conférences, événements, visites).
	+ Une liste de toutes les technologies et de tous les outils qui seront utilisés pour apprendre, interagir et évaluer la maîtrise des connaissances pendant le cours, et si possible, un lien vers les fonctions d'accessibilité de chacun de ces outils.

*Remarque* : Les étudiants handicapés peuvent bénéficier d'aménagements pour obtenir du temps supplémentaire, l'utilisation d'un ordinateur portable ou d'un appareil d'enregistrement. Dans des circonstances exceptionnelles, les étudiants handicapés peuvent également bénéficier d'aménagements rétroactifs, temporaires ou provisoires. Par conséquent, il est recommandé d'éviter d'utiliser les mentions « aucune exception » dans le syllabus.

Il peut être difficile de convertir un contenu complexe en format accessible. La prise en compte de l'accessibilité en suivant le tutoriel sur l'accessibilité de [Microsoft Office 2010 : Conseils généraux - Facilité d'utilisation](https://www.youtube.com/watch?v=fe5ShbNJzoY) vous facilitera le travail.

* Créez du contenu HTML accessible

Le contenu HTML est généralement plus facile à produire dans un format accessible que les documents. Il est aussi généralement plus facile à lire pour une personne handicapée. Pour vous aider à créer un contenu html accessible, veuillez suivre les étapes 1 et 2.

* Créez des documents PDF accessibles

Le PDF (Portable Document Format) est une norme ouverte, gérée par l'Organisation internationale de normalisation (ISO). Vos élèves peuvent facilement visualiser ces fichiers compressés dans le monde entier sur n'importe quel téléphone intelligent, Windows ou Mac OS en utilisant le logiciel gratuit Acrobat Reader DC. Ces fichiers compressés nécessitent également moins de bande passante pour être téléchargés.

1. Suivez [la formation vidéo sur l'accessibilité de Microsoft](https://support.microsoft.com/en-us/office/accessibility-video-training-71572a1d-5656-4e01-8fce-53e35c3caaf4) pour apprendre à créer des documents Word et des présentations PowerPoint accessibles, prêts à être convertis en PDF accessible.
2. Une fois votre document Microsoft converti en document PDF, suivez le tutoriel [Créer et vérifier l'accessibilité du PDF](https://helpx.adobe.com/acrobat/using/create-verify-pdf-accessibility.html) (Acrobat Pro) pour apprendre à utiliser l'outil d'accessibilité fourni dans Acrobat pour vous aider à effectuer les dernières retouches d'accessibilité. Veuillez noter que cette étape nécessite la licence payante Acrobat Pro Version 10 ou 11. Le logiciel gratuit Acrobat Reader DC n'est pas suffisant.
* Ajoutez des sous-titres à vos vidéos préenregistrées ou en direct

Veillez à choisir les didacticiels accessibles pré-approuvés par votre institution qui permettent la création de sous-titres pour les vidéos préenregistrées et les présentations en direct et à bénéficier d'une assistance pour apprendre à ajouter des sous-titres sur votre présentation préenregistrée ou en direct.

#

# Liste de contrôle de la LAPHO : pendant le cours

* Assurez-vous que rien n'obstrue les voies d'accès de la classe.
* Fournissez un lien vers le contenu accessible de votre cours.
* Répondez aux besoins immédiats et visiblement apparents, à moins qu'il n'y ait un risque sérieux à le faire.
* Lorsque c'est possible et que cela ne porte pas atteinte à l'intégrité ou à la sécurité de l'enseignement, fournissez des aménagements temporaires pour des besoins immédiats moins apparents et consultez le processus de votre établissement pour les aménagements futurs.
* Demandez aux étudiants de dire leur nom à chaque fois qu'ils parlent.
* Créez des pauses.
* Identifiez ce à quoi vous faites référence (par exemple, au lieu de "cliquez ici", dites "sélectionnez le lien XXX").
* Enregistrez votre cours, afin qu'il puisse être sous-titré par la suite et partagé.
* Évitez les bruits de fond pour faciliter le sous-titrage.
* Si nécessaire, coopérez avec le processus d'adaptation.
* Respectez la confidentialité.

À tout moment, vous pouvez demander conseil au bureau de l'équité et de la diversité, au bureau des aménagements scolaires ou aux services juridiques de votre établissement.